

1. Organisation

L'association Polly Maggoo organise la 13^e édition des Rencontres Internationales Sciences & Cinémas (RISC), qui se déroulera à Marseille du 5 au 8 mars 2020.

2. Objectifs

Les Rencontres Internationales Sciences & Cinémas (RISC) ont pour objectif :

- ☉ De faire découvrir des films contemporains témoignant d'une démarche de recherche et de création, et reflétant la diversité des écritures et des modes de production du cinéma et de l'image animée.
- ☉ De susciter des rencontres entre des cinéastes, des scientifiques de toutes disciplines et un large public, notamment le jeune public et les publics scolaires.
- ☉ De créer les conditions d'un échange autour des pratiques et savoirs artistiques et scientifiques, dans une perspective transdisciplinaire.

3. Conditions d'admission

- ☉ Peuvent concourir tous genres de films (documentaire, fiction, expérimental, art vidéo, animation...), de tous pays, de toute durée, dont le thème et/ou la démarche témoignent d'une forte proximité (ou affinité) avec des champs de la recherche scientifique (mathématiques, informatique, physique, chimie, biologie, sciences du vivant, sciences et techniques, épistémologie des sciences, médecine et santé, environnement, sciences économiques et politiques, histoire, architecture et urbanisme, sociologie, anthropologie et ethnologie, linguistique, sciences de l'éducation, etc.).
- ☉ Les écritures cinématographiques les plus originales seront privilégiées.
- ☉ Le festival n'inclut pas dans sa recherche les films promotionnels, institutionnels, d'entreprise, les reportages, les émissions d'information et les documentaires à caractère strictement journalistique.
- ☉ Les films concourant pour la compétition auront été produits à partir du 1er janvier 2018.

4. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 septembre 2019. Le comité d'organisation se réserve cependant le droit de prolonger les inscriptions s'il le juge nécessaire.

5. Sous-titrage

- ☉ Pour la présélection, les films doivent être en version originale, soit française si la production est francophone, soit sous-titrée en français (ou en anglais) si la production est non francophone.
- ☉ En cas de sélection, une copie de diffusion sous-titrée en français sera exigée pour les films non-francophones. Si les sous-titres ne sont pas incrustés, un fichier (au format .srt, .ssa ou .sub) devra être fourni obligatoirement.

6. Jury et Prix

Les films sélectionnés peuvent concourir pour :

- ☉ Le Prix du Jury (moyen et long-métrage)
- ☉ Le Prix du Jury court-métrage
- ☉ Le prix Jeune Public
- ☉ Le Prix du Public court métrage

Le Jury sera constitué de professionnels du cinéma, du monde scientifique, artistique et culturel. Sa composition est du ressort exclusif du comité d'organisation du festival.

7. Invitation

Les réalisateurs des films sélectionnés en compétition pourront être invités par le festival, selon des modalités qui seront communiquées au moment de l'annonce des résultats de la sélection.

8. Formats de projection

Les films sélectionnés seront projetés en DCP ou en QuickTime (Apple ProRes ou h264), selon les lieux du festival. Dans tous les cas, un fichier numérique HD du film devra être fourni, utilisé comme copie de secours et/ou sélection d'extraits pour la bande-annonce.

9. Droits de diffusion

Les réalisateurs, producteurs, distributeurs, renoncent à la perception des droits de diffusion du film pendant la durée et dans le cadre du festival, et s'engagent à ne pas le retirer de la compétition après confirmation de leur sélection.

10. Diffusion et presse

Les participants autorisent l'utilisation de photographies ou d'extraits visuels ou sonores (3 minutes maximum), pour la réalisation de la bande-annonce et à des fins de promotion dans l'ensemble des supports médias : presse écrite, radio, télévision, internet, etc.

11. Transport et Assurances

- Ⓢ Le festival prend en charge les frais d'assurance exclusivement entre la réception et la réexpédition des documents. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.
- Ⓢ Les frais de transport des copies sont à la charge de l'expéditeur, ainsi que toutes charges afférentes. Le festival prendra en charge les frais de retour des copies. Les envois depuis l'étranger doivent être dégagés des droits de douane (indiquer la mention « valeur non commerciale »), faute de quoi ils pourront être refusés par le bureau du festival.

12. Archivage

L'association Polly Maggoo se réserve le droit de conserver, à des fins d'archivage et pour usage interne uniquement, une copie DVD (ou fichier numérique) des films.

13. Annulation

Le comité d'organisation se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le festival et la compétition, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

14. Conditions générales

L'inscription des films au festival est gratuite et implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement, rédigé en français et en anglais. En cas de contestation sur ceux-ci, seul le texte en français fait foi.

Marseille, juillet 2019

Association Polly Maggoo

Rencontres Internationales Sciences & Cinémas (RISC) / 13^e édition

BP 20072

F-13472 Marseille cedex 02

France

Tél : +33 (0)4 91 91 45 49

Email : risc@pollymaggoo.org

Site internet : www.festivalrisc.org